

ANNEXE D

*Canada Enterprise
Emergency Funding Corporation*

*La Corporation de financement
d'urgence d'entreprises du Canada*

LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

une filiale de la

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

**RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE
de 2024 à 2028**

et

RÉSUMÉ DU BUDGET D'INVESTISSEMENT DE 2024

Novembre 2023

PLAN D'ENTREPRISE DE LA CFUEC
TABLE DES MATIÈRES

1.0	RÉSUMÉ ET PROFIL DE L'ENTREPRISE.....	3
2.0	MANDAT ET APERÇU DE L'ENTREPRISE.....	4
3.0	GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET CONTEXTE D'EXPLOITATION.....	6
4.0	RENDEMENT DE L'ENTREPRISE.....	8
5.0	OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CFUEC POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2024 À 2028	9
6.0	SECTION FINANCIÈRE	10
	ANNEXE A-1 – ORGANIGRAMME ET CONSEIL D'ADMINISTRATION	13
	ANNEXE A-2 – ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA DE LA CFUEC POUR LES EXERCICES ALLANT DE 2022 À 2028.....	15
	ANNEXE A-3 – RÉSULTATS PRÉVUS POUR 2024	19

1.0 RÉSUMÉ ET PROFIL DE L'ENTREPRISE

En mai 2020, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC »), une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), a été constituée pour procéder à la mise en œuvre d'un programme du gouvernement du Canada (le « gouvernement »), soit le Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « CUGE »).

Les activités de la CFUEC depuis sa constitution en 2020 sont principalement la négociation et l'attribution de prêts aux demandeurs et de l'administration de ces prêts une fois qu'ils sont consentis. Les prêts dans le cadre du CUGE sont consentis selon des modalités prescrites documentées dans les feuilles de modalités autorisées par la ministre des Finances. En 2024, la CFUEC prévoit s'employer principalement à l'administration des prêts, puisqu'elle a cessé de traiter de nouvelles demandes dans le cadre du CUGE.

En 2021, le mandat de la CFUEC a été élargi pour inclure les prêts dans le cadre du CUGE aux entreprises de transport aérien pour le remboursement des vols annulés (prêts pour le remboursement de bons), ainsi que les prêts dans le cadre du CUGE aux grandes entreprises de transport aérien en vertu d'une feuille de modalités spécialisée.

En juillet 2022, la ministre a demandé à la CFUEC de ne plus accepter ni traiter de nouvelles demandes de prêts dans le cadre du CUGE.

La CFUEC avait consenti sept prêts de trésorerie dans le cadre du CUGE, quatre prêts pour le remboursement de bons et un prêt pour « grande entreprise de transport aérien » présentant des engagements totaux de 7,4 milliards de dollars. Un total de 3,1 milliards de dollars avait été prélevé sur ces prêts. Des prêts d'une valeur de 0,7 milliard de dollars avaient été remboursés et des engagements de prêts d'une valeur de 4,2 milliards de dollars avaient été annulés ou avaient expiré. L'encours des prêts de la CFUEC s'élève actuellement à 2,4 milliards de dollars et les actions d'Air Canada sont évaluées à 0,5 milliard de dollars.

Les projections financières fournies dans le présent plan supposent qu'aucune convention de prêts additionnelle ne sera signée et que les prêts existants seront remboursés d'ici 2028, les estimations de pertes sur prêts étant conditionnelles aux caractéristiques des prêts et s'établissant en moyenne à 13 % du portefeuille. Les hypothèses quant à la taille, au calendrier et aux résultats financiers figurant dans le présent document sont uniquement émises à des fins de planification.

2.0 MANDAT ET APERÇU DE L'ENTREPRISE

2.1 Mandat

La CFUEC est une société d'État fédérale non mandataire constituée en mai 2020 et détenue en propriété exclusive par sa société mère, la CDEV. La CFUEC est responsable de l'administration du CUGE. Les objectifs du CUGE sont de contribuer à protéger les emplois canadiens, d'aider les entreprises canadiennes à affronter le ralentissement économique découlant de la pandémie de COVID-19 et d'éviter, dans la mesure du possible, la faillite d'entreprises qui seraient autrement viables. Aux termes d'un décret émis à l'intention de la CFUEC le 10 mai 2020 (CP 2020-307 ou le « décret »), les prêts consentis dans le cadre du CUGE sont accordés conformément aux modalités approuvées par la ministre des Finances.

Le conseil d'administration et l'équipe de direction de la CFUEC se sont employés à évaluer les demandes de prêt conformément aux modalités du CUGE et aux modalités approuvées par la ministre et à administrer les prêts consentis. Ces modalités peuvent être modifiées de temps à autre ou être assorties de modalités complémentaires par la ministre. Les modalités initiales des prêts consentis dans le cadre du CUGE ont été fournies par la ministre à la CFUEC en mai 2020. En avril 2021, la ministre a autorisé deux nouvelles séries de modalités pour le CUGE applicables aux emprunteurs qui sont des transporteurs aériens. En février 2022, la ministre a autorisé des modifications aux conventions de prêt du CUGE avec les transporteurs aériens de taille moyenne afin d'atténuer les effets de la vague Omicron de COVID-19 qui sévissait à ce moment-là.

En juillet 2022, la ministre a demandé à la CFUEC de ne plus accepter de nouvelles demandes après le 29 juillet 2022. Cette décision a fait l'objet d'une annonce publique le 29 juillet. Le conseil d'administration et l'équipe de direction de la CFUEC s'emploient désormais à administrer les prêts approuvés et consentis.

L'approbation des prêts aux termes de la feuille de modalités de mai 2020 reposait sur l'admissibilité et les besoins en trésorerie du demandeur. Si un demandeur répondait aux critères d'admissibilité et aux modalités prescrites, le demandeur était admissible à un prêt dans le cadre du CUGE, pourvu que le prêt fasse partie de projections indiquant un retour à la stabilité financière.

2.2 Aperçu des activités

Depuis sa création, la CFUEC a été responsable de la réception et de l'analyse des demandes dans le cadre du CUGE par rapport aux critères et aux modalités d'admissibilité approuvés par la ministre des Finances, de la négociation et de la conclusion des transactions conformément à ces modalités et de leur financement. Une fois les prêts financés, la CFUEC est responsable de leur administration (et de la gestion de tout instrument de capitaux propres connexe obtenu).

La CFUEC a conclu une convention de financement avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par la ministre des Finances. Cette convention souligne de quelle manière la CFUEC est capitalisée. La CFUEC est financée au moyen de l'émission d'actions privilégiées en faveur du gouvernement.

2.3 Processus de demande et d'approbation de prêt

Les demandes dans le cadre du CUGE sont acceptées depuis le 20 mai 2020. Les éléments de base du processus d'approbation selon la feuille de modalités de mai 2020 allaient comme suit :

1. La CFUEC procède à un examen initial des demandes et transmet les demandes admissibles aux ministres des Finances et de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie.
2. Si les ministres jugent la demande acceptable, la CFUEC procède à un contrôle diligent préalable et entre en négociation avec l'emprunteur. Lorsqu'une convention satisfaisante est atteinte, elle est signée et le prêt est financé et administré par la CFUEC.

La feuille de modalités de mai 2020 régit tous les prêts dans le cadre du CUGE autres que certains prêts dans le cadre du CUGE consentis à des entreprises de transport aérien décrits ci-après. Les sociétés canadiennes étaient admissibles aux termes de la feuille de modalités si elles répondaient à des critères d'admissibilité spécifiques, y compris avoir des produits se chiffrant à plus de 300 millions de dollars et nécessiter un prêt d'au moins 60 millions de dollars. Pour assurer une protection des contribuables, outre les intérêts, la CFUEC a obtenu des bons de souscription des sociétés cotées en bourse et a perçu des frais des sociétés privées.

En avril 2021, la ministre des Finances a prescrit que deux feuilles de modalités additionnelles, soit une pour les grands transporteurs aériens et une pour le remboursement de bons, devraient être réputées constituer des modalités approuvées du CUGE aux fins du décret.

Depuis le 29 juillet 2022, selon la directive de la ministre des Finances, la CFUEC n'accepte plus de demandes dans le cadre du CUGE. Étant donné l'absence de demande en cours, la CFUEC ne prévoit pas traiter ou approuver d'autres demandes dans le cadre du CUGE, à moins que la ministre ne donne d'autres directives dans ce sens.

2.4 Administrateur du prêt

Puisque aucune nouvelle demande n'est acceptée dans le cadre du CUGE, la CFUEC s'attend à ce que ses principales activités aient désormais trait à l'administration des prêts existants, soit à la fois la gestion des prêts dans le cours normal des activités et la gestion des défaillances et des situations particulières des emprunteurs, le cas échéant.

2.5 Avoirs en capitaux propres

La CFUEC détient 21 570 942 actions ordinaires d'Air Canada, lesquelles ont été acquises pour un montant de 500 millions de dollars dans le cadre de l'entente de prêt du CUGE conclue avec Air Canada. La CFUEC ne considère pas qu'elle est une détentrice à long terme d'actions d'Air Canada et elle a donc l'intention de se départir de ces actions au moment opportun.

Par ailleurs, la CFUEC détient des bons de souscription d'Air Transat, qui ont été obtenus dans le cadre du prêt du CUGE accordé à Air Transat. Ils peuvent être exercés à l'échéance ou à une date antérieure, cédés au moment opportun ou rachetés par Air Transat.

3.0 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET CONTEXTE D'EXPLOITATION

Le conseil d'administration de la CFUEC est constitué de trois administrateurs de la CDEV (y compris la présidente et chef de la direction de la CDEV), de trois administrateurs indépendants de la CFUEC et du président du conseil et chef de la direction de la CFUEC. En janvier 2021, M. Zoltan Ambrus, un vice-président de la CDEV, a été nommé par le conseil d'administration de la CFUEC au poste de président et chef de la direction. M. Ambrus est en détachement de la CDEV.

La CFUEC partage son personnel, ses espaces de bureaux et ses ressources administratives avec sa société mère, la CDEV. Une convention de services est intervenue entre la CDEV et la CFUEC, laquelle présente les services que la CDEV fournira à la CFUEC pour l'aider à mettre en œuvre le programme de CUGE.

Un protocole d'entente a été conclu entre la CDEV et la CFUEC. Celui-ci souligne les responsabilités de chaque partie pour aider à faire en sorte que la CFUEC soit en mesure de fournir le niveau de gouvernance et de présentation de l'information approprié pour permettre à la CDEV de satisfaire à ses obligations à titre de société d'État mère.

L'organigramme figure à l'annexe A-1.

3.1 Gestion de la trésorerie et politique en matière de dividendes

À mesure que les prêts sont remboursés, la CFUEC est susceptible d'accumuler un excédent de trésorerie. La CFUEC prévoit conserver des fonds suffisants pour faire face à ses obligations prévues tout en disposant d'une marge de manœuvre supplémentaire pour accorder au besoin un financement supplémentaire aux emprunteurs du CUGE (p. ex., dans le cadre d'une restructuration). Les fonds excédentaires seront remis au gouvernement sous forme de rachats d'actions privilégiées.

3.2 Mesures découlant de la COVID-19

La CFUEC a été établie pour mettre en œuvre le CUGE en réponse à la COVID-19 et son orientation stratégique est nécessairement influencée par la pandémie. La vague Omicron de la fin de l'année 2021 et du début de l'année 2022 a eu des répercussions défavorables sur les prêts dans le cadre du CUGE accordés à des entreprises de transport aérien, ce qui a fait en sorte que ces prêts ont été modifiés en février 2022 avec l'autorisation de la ministre.

Si une nouvelle recrudescence de la COVID-19 entraînait un accroissement des difficultés économiques pire que prévu pour les emprunteurs du CUGE, les résultats financiers de la CFUEC seraient susceptibles d'être touchés de manière importante par les pertes sur prêts qui en découlent et par l'augmentation possible des volumes de prêts en cas de réouverture du CUGE à de nouvelles demandes. Cependant, il est prévu que la COVID-19 n'aura pas d'incidence sur les activités de la CFUEC, au-delà du recouvrement des prêts dans le cadre du CUGE et des instruments de capitaux propres.

4.0 RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

4.1 Évaluation des résultats de 2023 à ce jour

Le tableau ci-dessous présente le rendement réel de la CFUEC en 2023 comparativement aux objectifs énoncés dans le plan d'entreprise de 2023 à 2027 :

Objectifs de 2023	Résultats de 2023
Évaluation et financement, le cas échéant, de toute demande d'avance de fonds des emprunteurs	Aucune demande d'avance de fonds n'a été reçue des emprunteurs en 2023.
Examen des demandes de consentement ou de modification des emprunteurs du CUGE (accéder aux demandes, si cela est indiqué)	La CFUEC a reçu de nombreuses demandes de consentement et de modifications en 2023. Toutes les demandes ont été adéquatement étudiées et, dans les cas où cela était indiqué, la CFUEC a accédé aux demandes de consentement ou de modification. Dans plusieurs cas, la CFUEC a négocié des droits supplémentaires en échange de consentements.
Surveillance des prêts et gestion des défaillances des emprunteurs, le cas échéant	La CFUEC assure une surveillance en continu de ses prêts en vertu de son processus de surveillance des prêts. À ce jour, aucun emprunteur n'a été en défaut, et la CFUEC surveille également les événements susceptibles d'accroître le risque de défaillances.
Maintien des coûts à un niveau raisonnable compte tenu du niveau d'activité de la Corporation	La CFUEC a adopté des mesures de compression des coûts pour 2023, ramenant certains travaux de surveillance des prêts qui étaient auparavant effectués par des conseillers externes. Les coûts en 2023 sont inférieurs à ceux de 2022 et à ceux prévus au plan de 2023, principalement en raison de la baisse dans les activités de conseil.
Évaluation du statut des prêts sur une base régulière	En 2023, la CFUEC a respecté son cadre de travail pour évaluer le statut des prêts dans son portefeuille.
Imposition de la conformité aux exigences de la loi et des politiques des prêts dans le cadre du CUGE, au besoin	Tous les prêts dans le cadre du CUGE ont été conformes en 2023. Le recours à des mesures exécutoires n'a pas été nécessaire.
Exercice des droits liés aux instruments de capitaux propres, au besoin	La CFUEC a exercé les droits de vote rattachés à ses actions d'Air Canada lors de l'assemblée des actionnaires de 2023.

Gestion de la trésorerie excédentaire conformément à la politique d'investissement à court terme	Les soldes de trésorerie ont été conservés conformément à la politique de gestion de la trésorerie de la CFUEC et investis conformément à la politique d'investissement à court terme de la CFUEC.
--	--

Les projections financières pour 2023, qui ont été préparées au quatrième trimestre de 2022, prévoient que la CFUEC financerait 0,4 milliard de dollars de prêts d'ici la fin de 2022, et la CFUEC a effectivement financé ce montant. Les estimations actuelles indiquent que le portefeuille de la CFUEC sera constitué de 2,4 milliards de dollars de prêts et de 0,5 milliard de dollars de capitaux propres d'ici la fin de l'exercice 2023.

5.0 OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CFUEC POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2024 À 2028

L'objectif principal de la CFUEC est de gérer le CUGE. Puisque aucune nouvelle demande n'est acceptée dans le cadre du CUGE, la CFUEC ne poursuit plus d'objectifs liés aux nouvelles demandes et aux nouveaux prêts. La CFUEC ne prévoit pas traiter de nouveaux prêts ou de nouvelles demandes de prêts en 2024.

Depuis 2023, la gestion des prêts existants et des autres actifs est la mission première de la CFUEC. La CFUEC cherche à assurer une surveillance et une administration prudente et responsable de ses prêts en maintenant son approche énoncée (voir la rubrique 2.4 ci-haut). Les objectifs comprennent notamment :

- Examen des demandes de consentement ou de modification des emprunteurs du CUGE et, le cas échéant, acceptation;
- Surveillance des prêts et traitement des défauts des emprunteurs, le cas échéant;
- Maintien des coûts à un niveau raisonnable compte tenu du niveau d'activité de la Corporation;
- Réponse aux demandes de restructuration et de refinancement et aux besoins des emprunteurs, le cas échéant;
- Évaluation régulière du statut des prêts;
- Imposition de la conformité aux exigences de la loi et des politiques des prêts dans le cadre du CUGE au besoin;
- Exercice des droits liés aux instruments de capitaux propres, au besoin;
- Respect des exigences relatives aux informations sur les changements climatiques conformément au cadre du GIFCC;

5.1 Sommaire des risques et des mesures d'atténuation des risques

La CFUEC a élaboré un cadre d'évaluation des risques et de présentation de l'information utilisé pour gérer les risques et la présentation de l'information au conseil d'administration. Dans le contexte de ce cadre, la CFUEC a relevé ci-après un risque principal qui nécessite un niveau plus élevé d'attention étant donné son incidence sur la société. D'autres risques continuent d'être évalués et atténués.

Le risque de crédit lié au portefeuille est le principal risque auquel est confrontée la CFUEC. Il s'agit du risque que la CFUEC subisse des pertes de portefeuille importantes découlant de mauvais profils de crédit d'emprunteurs, de la détérioration générale de la qualité du crédit et de positions de nantissement non garanties de la CFUEC.

La CFUEC surveille son portefeuille en permanence et entretient des relations soutenues avec les emprunteurs. La CFUEC a commencé à se préparer à faire face à des défaillances et à des scénarios de restructuration. Des conseillers sont en place et des plans d'action sommaires ont été examinés de concert avec le conseil d'administration de la CFUECC.

6.0 SECTION FINANCIÈRE

6.1 Aperçu financier pour 2023

En septembre 2023, l'encours des emprunts de la CFUEC s'élevait à 2,4 milliards de dollars, et ses engagements de prêts encore inutilisés à néant. En 2023, des emprunts d'un montant en principal de 313 millions de dollars ont été remboursés jusqu'en septembre 2023, en plus des 35 millions de dollars remboursés en 2022. Depuis la création de la CFUEC, des engagements de prêts de 4,2 milliards de dollars ont été remboursés, annulés ou sont arrivés à échéance, dont des engagements de plus de 3 milliards de dollars à Air Canada.

Une tranche de 640 millions de dollars de l'encours des emprunts est composée de prêts ordinaires aux termes du CUGE (garantis et non garantis) émis en vertu de la feuille de modalités de mai 2020, dans sa version modifiée. Une tranche 1,7 milliard de dollars est constituée de prêts pour le remboursement de bons d'une durée de 7 ans échéant en 2028.

En ce qui concerne les activités de la CFUEC en 2023, les charges d'exploitation prévisionnelles sont estimées à 4 millions de dollars. Les produits d'intérêts et les produits tirés des frais prévus sont estimés à 122 millions de dollars. Les prêts cumulatifs devant être accordés en 2023 d'ici le 31 décembre 2023 sont estimés à néant (la valeur des prêts augmentera d'environ 31 millions de dollars en 2023 en raison des intérêts payés en nature).

Les produits comptabilisés aux termes des normes comptables pour le secteur public (les « NCSP ») différeront des intérêts et des frais facturés en raison de la méthode de comptabilisation des intérêts effectifs qui tient compte de la totalité des frais et des intérêts liés au prêt sur la durée du prêt et comptabilise tous les produits sur la durée du prêt. Dans les tableaux ci-joints, les intérêts et frais en trésorerie sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et les pertes sur prêts sont comptabilisées au moment prévu de la dépréciation et de la radiation.

Il y a lieu de consulter l'annexe A-2 pour les projections financières pro forma (exercice clos en décembre) :

- Tableau 1 – États de la situation financière
- Tableau 2 – Tableaux des flux de trésorerie
- Tableau 3 – États du résultat global
- Tableau 4 – État des profits et des pertes de réévaluation

Les principales hypothèses se rapportant aux tableaux susmentionnés sont décrites à la section 6.3.

6.2 Information financière et autres informations

En 2021, la société mère de la CFUEC, la CDEV, a entrepris une analyse pour déterminer si celle-ci contrôlait la CFUEC selon les critères de l'IFRS 10 à des fins comptables et a conclu que ce n'était pas le cas. La CFUEC a ensuite déterminé qu'elle établira ses états financiers selon les NCSP.

Depuis 2022, conformément à la norme pour le secteur public SP 3450, la CFUEC évalue les instruments financiers à leur juste valeur. Le profit ou la perte qui en résulte est comptabilisé dans les états financiers de la CFUEC pour chaque période.

6.3 Commentaires, faits saillants et principales hypothèses des projections financières

Les projections financières ci-jointes sont fondées sur une hypothèse selon laquelle aucun autre prêt dans le cadre du CUGE ne sera consenti, de sorte que les résultats financiers dépendent du portefeuille de prêts existants.

Depuis sa création, la CFUEC a accordé des prêts à sept emprunteurs, soit sept prêts de trésorerie dans le cadre du CUGE, quatre prêts pour le remboursement de bons et un prêt pour « grande entreprise de transport aérien », pour des engagements totaux de 7,4 milliards de dollars. Un total de 3,1 milliards de dollars avait été prélevé sur ces prêts, y compris le remboursement d'une somme de 0,7 milliard de dollars. Outre ces prêts, la CFUEC a acheté pour 500 millions de dollars d'actions d'Air Canada et a reçu des bons de souscription d'Air Canada (annulés en janvier 2022) et d'Air Transat.

Des remboursements d'un montant total de 366 millions de dollars (y compris les intérêts et les frais) ont été effectués sur deux prêts dans le cadre du CUGE en 2023 (en date du mois de septembre 2023).

Toutes les facilités de remboursements de bons sont maintenant fermées et les prélèvements de fonds ne sont plus autorisés. En septembre 2023, Air Canada devait 1,27 milliard de dollars sur sa facilité, Transat devait 353 millions de dollars, Sunwing devait 100 millions de dollars et Porter devait 10 millions de dollars.

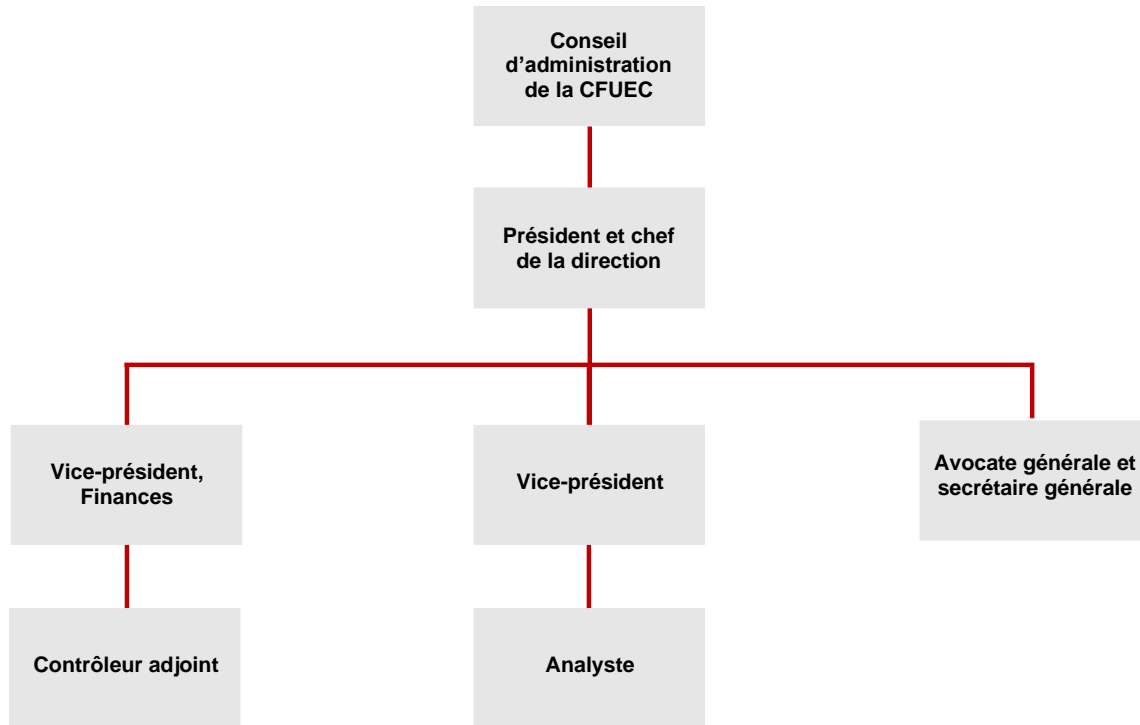
À la clôture de l'exercice 2023, il est prévu que le CUGE n'aura aucun engagement non prélevé.

Sur la base d'une analyse du portefeuille existant d'emprunteurs de la CFUEC, les pertes sur créances attendues combinées du portefeuille à l'échéance s'établissent à 13 %, mais les pertes sur créances réelles pourraient différer de manière significative. Il est à noter qu'il n'y a actuellement aucun prêt en défaut et qu'aucune perte sur prêt n'a été subie. Le cadre comptable ne reconnaît les pertes sur prêts que sur la base des coûts engagés lorsque des défauts de paiement ou des événements ayant une incidence similaire surviennent.

6.4 Budget d'investissement

Les activités de la CFUEC ne sont pas hautement capitalistiques. À l'heure actuelle, la CFUEC n'a aucun plan d'investissement ou d'engagement de capitaux importants.

Annexe A-1 – Organigramme et conseil d'administration



Administrateurs	Expérience actuelle/passée	Date de nomination
Sandra Rosch	<ul style="list-style-type: none"> • Présidente de la CFUEC • Vice-présidente exécutive et administratrice de Labrador Iron Ore Royalty Corporation • Ancienne présidente de Stonecrest Capital Inc • Administratrice de la CDEV 	Le 12 mai 2020
Jennifer Reynolds	<ul style="list-style-type: none"> • Présidente et chef de la direction de Women Corporate Directors Foundation • Administratrice de la CDEV 	Le 12 mai 2020
Jim McArdle	<ul style="list-style-type: none"> • Ancien membre de la haute direction d'Exportation et développement Canada 	Le 18 mai 2020
Nathalie Bernier	<ul style="list-style-type: none"> • Ancienne chef des finances et première vice-présidente Stratégie d'Investissements PSP • Ancienne associée directrice chez KPMG pour la région du Québec 	Le 25 juin 2020
Zoltan Ambrus	<ul style="list-style-type: none"> • Président et chef de la direction de la CFUEC • Vice-président de la CDEV 	Le 11 janvier 2021
Barry Pollock	<ul style="list-style-type: none"> • Ancien chef mondial des services bancaires aux entreprises chez BMO 	Le 11 mars 2021
Elizabeth Wademan	<ul style="list-style-type: none"> • Présidente et chef de la direction de la CDEV • Administratrice de la CDEV 	Le 28 mars 2022

Annexe A-2 – États financiers pro forma de la CFUEC pour les exercices allant de 2022 à 2028

LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Tableau 1
NCSP

État de la situation financière pro forma

Exercices clos les 31 décembre 2022 à 2028

En milliers de dollars canadiens

	Chiffres réels 2022	Plan 2023	Prévisions 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028
Actifs financiers								
Actifs courants								
Trésorerie et placements à court terme	78 785	200 301	209 983	259 934	262 533	234 913	248 956	4 228
Total des actifs courants	78 785	200 301	209 983	259 934	262 533	234 913	248 956	4 228
Autres actifs								
Prêts	2 688 193	2 306 250	2 374 884	2 365 469	2 302 354	1 736 196	1 736 196	–
Titres de capitaux propres	418 261	345 998	492 249	492 249	492 249	492 249	492 249	492 249
Bons de souscription	20 946	26 597	32 030	32 030	32 030	32 030	32 030	32 030
Intérêts et autres créances	1 472	–	–	–	–	–	–	–
Total des autres actifs	3 128 872	2 678 845	2 899 163	2 889 748	2 826 633	2 260 475	2 260 475	524 279
Total des actifs	3 207 657	2 879 146	3 109 146	3 149 682	3 089 166	2 495 388	2 509 431	528 507
Passifs financiers								
Passifs courants								
Créditeurs et charges à payer	910	–	–	–	–	–	–	–
Passif différé	7 068	–	–	–	–	–	–	–
Total des passifs courants	7 978	–	–	–	–	–	–	–
Actifs financiers nets et excédent accumulé	3 199 679	2 879 146	3 109 146	3 149 682	3 089 166	2 495 388	2 509 431	528 507
Excédent accumulé, constitué des éléments suivants :								
Excédent accumulé lié à l'exploitation	3 296 870	3 042 930	3 114 197	3 154 733	3 094 217	2 500 439	2 514 482	533 558
Perte de réévaluation cumulée	(97 191)	(163 784)	(5 051)	(5 051)	(5 051)	(5 051)	(5 051)	(5 051)
	3 199 679	2 879 146	3 109 146	3 149 682	3 089 166	2 495 388	2 509 431	528 507

LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA
Tableau des flux de trésorerie pro forma
Exercices clos les 31 décembre 2022 à 2028
En milliers de dollars canadiens

Tableau 2
NCSP

	Chiffres réels 2022	Plan 2023	Prévisions 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028
Activités d'exploitation								
Bénéfice d'exploitation net (perte d'exploitation nette)	117 708	(253 623)	(182 673)	40 536	(60 516)	(593 778)	14 043	(1 980 924)
Ajustement pour tenir compte des éléments hors trésorerie	(75 854)	(40 642)	(29 223)	(54 085)	(6 385)	67 066	–	–
Perte sur ajustement résultant de modifications de prêts	75 521							
Provision pour perte sur prêts	–	34 977	–	35 000	–	141 342	–	179 347
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement								
Montant à recevoir des actionnaires	(1 437)	–	–	–	–	–	–	–
Fournisseurs et autres crédateurs	(1 127)	–	563	–	–	–	–	–
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	114 811	(259 288)	(211 333)	21 451	(66 901)	(385 370)	14 043	(1 801 577)
Activités d'investissement								
Prêts consentis, déduction faite des coûts de transaction	(403 536)	(50 000)	–	–	–	–	–	–
Remboursements de prêts, montants reçus	34 582	480 096	342 532	28 500	69 500	357 750	–	1 556 849
Achat d'actions d'Air Canada	–	–	–	–	–	–	–	–
Entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement	(368 954)	430 096	342 532	28 500	69 500	357 750	–	1 556 849
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	332 928	209 983	78 785	209 983	259 934	262 533	234 913	248 956
Variation de la trésorerie	(254 143)	170 808	131 199	49 951	2 599	(27 620)	14 043	(244 728)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	78 785	380 791	209 983	259 934	262 533	234 913	248 956	4 228

LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Tableau 3

État des résultats pro forma

NCSP

Exercices clos les 31 décembre 2022 à 2028

En milliers de dollars canadiens

	Chiffres réels 2022	Plan 2023	Prévisions 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028
Produits								
Produits d'intérêts	114 167	96 914	121 658	82 320	76 268	34 348	20 827	5 207
Profit sur la vente de bons de souscription	82 214	—	—	—	—	—	—	—
Profit sur la vente d'actions	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des produits	196 381	96 914	121 658	82 320	76 268	34 348	20 827	5 207
Charges d'exploitation								
Honoraires professionnels ¹	2 228	4 000	2 875	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Frais de gestion	678	680	904	904	904	904	904	904
Salaires et avantages	222	200	211	200	200	200	200	200
Perte sur les ajustements résultant de modifications de prêts	75 521	—	—	—	—	—	—	—
Autres charges	24	680	341	680	680	680	680	680
Total des charges d'exploitation	78 673	5 560	4 331	6 784	6 784	6 784	6 784	6 784
Provision pour perte sur prêts	—	(34 977)	—	(35 000)	—	(141 342)	—	(179 347)
Bénéfice (perte) d'exploitation avant l'apport du gouvernement	117 708	56 377	117 327	40 536	69 484	(113 778)	14 043	(180 924)
Apport du gouvernement ²	—	—	—	—	—	—	—	—
Remboursement de subventions publiques ²	—	(310 000)	(300 000)	—	(130 000)	(480 000)	—	(1 800 000)
Bénéfice d'exploitation net (perte d'exploitation nette)	117 708	(253 623)	(182 673)	40 536	(60 516)	(593 778)	14 043	(1 980 924)
Excédent accumulé à l'ouverture de la période	3 179 162	3 296 553	3 296 870	3 114 197	3 154 733	3 094 217	2 500 439	2 514 482
Excédent accumulé à la clôture de la période	3 296 870	3 042 930	3 114 197	3 154 733	3 094 217	2 500 439	2 514 482	533 558

¹ Certains honoraires ont été recouverts auprès des emprunteurs, mais sont présentés dans les charges au cours de l'exercice où ils sont engagés. Le recouvrement est comptabilisé sur la durée de vie du prêt.

² Le tableau ci-dessous présente la continuité de l'apport du gouvernement/du remboursement au gouvernement :

	Chiffres réels 2022	Plan 2023	Prévisions 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028
Actions privilégiées								
Actions privilégiées à l'ouverture	3 090 000	3 090 000	3 090 000	2 790 000	2 790 000	2 660 000	2 180 000	2 180 000
Actions privilégiées émises	—	—	—	—	—	—	—	—
Actions privilégiées rachetées	—	(310 000)	(300 000)	—	(130 000)	(480 000)	—	(1 800 000)
Actions privilégiées à la clôture	3 090 000	2 780 000	2 790 000	2 790 000	2 660 000	2 180 000	2 180 000	380 000

LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA
État des profits et des pertes de réévaluation pro forma
Exercices clos les 31 décembre 2022 à 2028
En milliers de dollars canadiens

Tableau 4
NCSP

	Chiffres réels 2022	Plan 2023	Prévisions 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028
Profits (pertes) de réévaluation cumulé(e)s à l'ouverture de la période, après ajustement	24 770	(163 784)	(97 191)	(5 051)	(5 051)	(5 051)	(5 051)	(5 051)
Profits de réévaluation survenus au cours de la période								
Profits non réalisés (pertes non réalisées) sur les titres de capitaux propres	(37 533)		73 988	–	–	–	–	–
Profits non réalisés (pertes non réalisées) sur les bons de souscription	(2 214)		23 266	–	–	–	–	–
Montant reclassé dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé								
Profits réalisés sur les bons de souscription	(82 214)		–	–	–	–	–	–
Bons de souscription annulés			(5 114)					
Profits de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) de la période	(121 961)	–	92 140	–	–	–	–	–
	–		–	–	–	–	–	–
Pertes de réévaluation accumulées à la clôture de la période	(97 191)	(163 784)	(5 051)	(5 051)	(5 051)	(5 051)	(5 051)	(5 051)

Annexe A-3 – Résultats prévus pour 2024

Résultats attendus	Indicateurs ou cibles de performance
Surveiller tous les prêts	Les rapports trimestriels et l'évaluation régulière de tous les prêts sont à jour.
Gérer les demandes de consentement et de modification de prêts	Les demandes sont examinées en temps opportun et accordées ou rejetées, les résultats étant cohérents avec les objectifs du CUGE.
Gérer les prêts pour atténuer les pertes, et gérer les défaillances et les restructurations au besoin	Les indicateurs sont le taux de survie des emprunteurs, le maintien des emplois connexes et l'évitement de la faillite si possible, ainsi que la maximisation du recouvrement pour la CFUEC conformément aux objectifs du CUGE. S'assurer que la CFUEC est informée et préparée à répondre à tout besoin de restructuration des emprunteurs ou à traiter les défaillances des emprunteurs, le cas échéant.
Contenir les coûts	Maintenir le ratio d'efficacité de la CFUEC en deçà de 10 % et en deçà de celui des autres sociétés d'État prêteuses. Le ratio d'efficacité correspond aux charges d'exploitation en pourcentage des produits, à l'exclusion des profits et des pertes non récurrents.
Gérer la trésorerie	Gérer la trésorerie conformément à la politique de la CFUEC.